SAMEDI 1 JUIN 2019

Article 1 : L'organisation :

La Chaussée des Géants est organisée par l'Association Trail de la Chaussée des Géants avec le soutien des communes de Thueyts, Meyras, Montpezat-sous-Bauzon, Barnas, Le Roux, Mazan l'Abbaye, Mayres , La Souche et Jaujac.

Article 2 : Les épreuves :

- L'épreuve des 3 Vallées (51 km, balisage rouge) est ouverte à tous licenciés ou non, né en 1999 ou avant.
  L'épreuve du Ranc Qualiou (20 km, balisage bleu) est ouverte à tous licenciés ou non, né en 1999 ou avant.
  L'épreuve de La Gravenne (10 km, balisage vert) est ouverte à tous licenciés ou non, né en 2003 ou avant.

  Étant donné qu'il n'existe pas de mesure exacte d'un parcours sur sentiers, tant en distance qu'en dénivelé, les distances et dénivelés donnés sont des évaluations, les plus raisonnables possible, effectuées en utilisant le site "Trace de trail" (http://tracedetrail.fr)

  La Chaussée des Géants est une épreuve de pleine nature, empruntant des sentiers et des pistes forestières. L'épreuve se déroule en une seule étape, à allure libre. Le 10 et le 20 km peuvent se faire en marchant à condition de rentrer dans les délais.

  Les parcours sont balisés par une signalétique spécifique :
  marquage au sol, rubalise et panneau.

  Départ et arrivée au village de Thueyts, pour les 3 courses.

  Temps limité à 11h pour le parcours Les 3 Vallées (51 km).
  Temps limité à 6h pour le parcours Le Ranc Qualiou (20 km).
  Temps limité à 3h pour le parcours La Gravenne (10 km).
  Le départ aura lieu dans la Rue Pouget :
  A 6h30 pour Les 3 Vallées (51km).
  A 8h00 pour Le Ranc Qualiou (20 km).
  A 09h30 pour La Gravenne (10 km).

Article 3 : Inscriptions :

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet de remboursement quel que soit le motif. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé quel que soit le motif. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation et se réserve le droit d'exclure définitivement le concurrent de la Chaussée des Géants.

Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. Il sera porté DEVANT sur le tee – shirt et NE DEVRA PAS ETRE PLIE (afin de ne pas endommager la puce)

Les inscriptions pourront s'effectuer :
> en ligne sur le site de la course lachausseedesgeants.com.
> par courrier, en téléchargeant le document sur le site de la course lachausseedesgeants.com et en l'envoyant à l'adresse suivante : Trail de la Chaussée des Géants - Mairie - 07330 Thueyts.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

Seuls seront pris en compte les dossiers complets :
> bulletin dûment rempli,
> copie de votre licence ou un certificat médical de la "non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition" datant de moins d'un an,
> une autorisation parentale pour les mineurs
> règlement (en ligne ou par chèque à l'ordre de «Trail de la Chaussée des Géants»).

En l'absence de l'un ou l'autre de ces documents nous ne délivrerons pas de dossard. Aucun courrier de confirmation d'obtention de dossard ne sera envoyé. Le suivi sera tenu à jour sur le site Internet.
Pour ceux qui s'inscrivent par internet, nous vous conseillons de finaliser votre inscription, en scannant votre certificat médical ou votre licence **et de nous le retourner pas mail à l'adresse suivante :** inscription@lachausseedesgeants.com.

Ces documents seront conservés par l'organisateur en tant que pièce justificative en cas d'accident.

Article 4 : Retrait des dossards :

Ceux-ci sont à retirer sur le "Village Accueil Thueyts" dans le Parc du Chateau de Blou.
Le vendredi 31 mai de 16h00 à 20h00.
Le samedi 1er juin à partir de 5h00.
Présentation du certificat médical (si non envoyé) ainsi que d'une pièce d'identité.

Article 5 : Droits d'inscription :

Inscription papier, droits d'inscription (sans plateau repas) jusqu'au jeudi 25 mai inclus :
La Gravenne (10 km) : 14 € jusqu'au 30 avril, 15€ du 1er mai au samedi 25 mai dernier délai.
Le Ranc Qualiou (20 km) : 20 € jusqu'au 30 avril, 22 € du 1er mai au samedi 25 mai dernier délai
Les 3 vallées (51 km) : 38 € jusqu'au 30 avril, 42 € du 1er mai au samedi 25 mai dernier délai.
Option plateau repas : 10 €

Inscription internet, droits d'inscription (sans plateau repas) jusqu'au 1er juin inclus :
La Gravenne (10 km) : 14 € jusqu'au 30 avril, 15 € du 1er mai au **jeudi 30 mai minuit** dernier délai.
Le Ranc Qualiou (20 km) : 20 € jusqu'au 30 avril, 22 € du 1er mai au **jeudi 30 mai minuit** dernier délai.
Les 3 vallées (51 km) : 38 € jusqu'au 30 avril, 42 € du 1er mai au **jeudi 30 mai minuit** dernier délai.

Option plateau repas : 10 €
Pas d'inscription possible le jour de la course.

Article 6 : Chronométrage :

Un système de chronométrage par puce électronique (société « Sport-Info ») sera utilisé. Une puce électronique est intégrée dans les dossards.

Article 7 : Conditions de participation :

Pour participer, il est indispensable :
D'être pleinement conscient de la longueur et de la spécificité de l'épreuve et d'être parfaitement entraîné pour cela.
Savoir gérer les problèmes physiques ou mentaux découlant d'une grande fatigue...
D'être pleinement conscient que le rôle de l'organisation n'est pas d'aider un coureur à gérer ses problèmes.

Article 8 : Équipement du coureur :

Tout participant à la Chaussée des Géants devra s'équiper en fonction de la météo du jour : **attention au changement d'altitude !**
En cas de pluie les descentes peuvent être très glissantes.
Pour votre sécurité sur le 51km, nous vous conseillons de prendre une couverture de survie et un sifflet.
Une réserve d'eau type gourde ou Camelback d'au moins 500ml est obligatoire sur le 51 et 20 km et vivement recommandée sur le 10 km.
Les bâtons de marche sont autorisés, uniquement sur le grand parcours.

Article 9 : Sécurité et Secours :

L'assistance médicale sera assurée par la Croix Rouge, ainsi qu'un médecin sur place. Tout participant se doit de signaler un coureur en difficulté au poste le plus proche. Les concurrents se doivent assistance et entraide. En cas de mauvais temps ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des concurrents, Monsieur Testud, Directeur de course se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'épreuve.
Aucun remboursement ne sera alors effectué.

Article 10 : Disqualification :

Les commissaires de course présents sur le parcours, les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement une disqualification en cas de non-respect des règles suivantes :

- Coupe représentant un raccourci important
- Jet de détritus (acte volontaire) par un concurrent et/ou un membre de son entourage.
- Les coureurs ne sont pas autorisés à se faire suivre par une personne externe à la course, notamment par un VTT ou par un coureur à pied non inscrit à La Chaussée des Géants.
- Les coureurs ne sont pas autorisés à être accompagnés de leur chien.
- Les coureurs ne sont pas autorisés à se faire assister par un autre coureur inscrit ou non inscrit à la course (notamment : élastique de traction, port de la réserve d'eau et/ou de l'équipement…).
  Non-respect des personnes (organisation ou coureur).
- Non-assistance à une personne en difficulté.
- Triche (exemple : utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard...).
- Absence de la puce électronique.
- Absence de passage à un point de contrôle.
- Départ d'un point de contrôle au-delà de l'heure limite.
- 10mn de pénalité (ou mise hors course) pour non respect des zones de silence

Article 11 : Ravitaillement :

Le principe de course individuelle en semi autosuffisance est la règle.
Des postes de ravitaillement sont approvisionnés en boissons et nourriture. Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement, de la quantité d'eau qui lui est nécessaire pour rallier le point de ravitaillement suivant.
Le plateau repas n'est pas compris dans les frais d'inscription : il est en option.

Les coureurs qui le désirent peuvent se faire ravitailler par un tiers UNIQUEMENT sur les ravitaillements suivants :
Parcours Les 3 Vallées (51 km) : au ravitaillement de Mayres au km 20 et Jaujac au km 39.
Parcours Le Ranc Qualiou (20 km) : au ravitaillement de Thueyts au km 15.

Article 12 : Contrôles et barrières horaires :

Des contrôles seront effectués tout au long du parcours.
Le dossard devra être entièrement visible tout au long de la course.

Pour Les 3 Vallées (51 km) heure limite d'arrivée 17h30.
Barrière : 10h30 limite de passage au premier ravitaillement (à proximité du km 20, à Mayres).
Barrière : 14h45 limite de passage au troisième ravitaillement (à proximité du km 39, à Jaujac).

Pour Le Ranc Qualiou (20 km) heure limite d'arrivée 14h00.

Pour La Gravenne (10 km) heure limite d'arrivée 12h30.

Le compétiteur devra alors remettre son dossard au signaleur de ce point. Si besoin et sur demande auprès du signaleur, le compétiteur pourra se faire véhiculer jusqu'à l'arrivée, suivant les disponibilités.

Article 13 : Abandon :

En cas d'abandon, un coureur doit obligatoirement prévenir un signaleur ou un responsable (du poste de secours, de ravitaillement ou de contrôle) le plus proche et restituer son dossard.

Article 14 : Dotation :

Remise des prix à partir de 17h30.
Les participants récompensés doivent être obligatoirement présents.
Seuls les coureurs arrivant à Thueyts dans les délais seront classés.

- Aucune prime en argent n'est distribuée
- Chaque coureur franchissant la ligne d'arrivée recevra un tee-shirt finisher
- Classement scratch :
  Les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes du classement général, recevront un lot. En cas d'absence le lot sera gardé par les organisateurs.
- Classement par catégorie :
  Uniquement, le premier homme et la première femme recevront un lot. En cas d'absence nous appellerons jusqu'au troisième coureur. Les lots ne sont pas cumulables.

- Tombola : Dix lots, d'une valeur de 1.500 € au total, seront distribués au cours de la remise des prix, par le biais d'un tirage au sort. Chaque dossard couru sur l'une des trois épreuves lors de la présente édition du Trail de la Chaussée des Géants donne droit à un ticket de tombola. La personne dont le numéro a été tiré au sort ne bénéficiera de son gain que si elle est présente lors de la remise des prix, avec son dossard et sa pièce d'identité. A défaut de ces trois conditions, le lot est remis en jeu trois fois ; au bout de la troisième fois, si aucune des trois personnes tirées au sort ne remplit ces conditions, le lot restera la propriété de l'Association Trail de La Chaussée des Géants.
  Tombola non cumulable : les coureurs récompensés pour leur classement ne pourront pas être tirés au sort.

  Tous les résultats seront en ligne sur lachausseedesgeants.com.

Article 15 : Assurance :

Les organisateurs ont souscrit une assurance responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé, de préparation insuffisante ou en cas de vol.

Article 16 : Acceptation du règlement et droit d'image :

En acquittant son inscription, chaque concurrent confirme avoir parfaite connaissance du règlement de la course et l'accepte sans réserve.
Par son engagement, tout coureur autorise l'organisateur ainsi que ses ayant droits, tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître.
Les participants reconnaissent à l'organisation Trail de La Chaussée des Géants et à ses partenaires le droit de pratiquer toutes formes de publicité et plus largement toutes formes de promotion en exploitant le nom et l'image, sans rémunération ni indemnité.